

DROITS D'INSCRIPTIONS ANNUELS ANNÉE SCOLAIRE 2010/2011

DROITS DE SCOLARITÉ TOUS CURSUS MATIÈRE PRINCIPALE (1)	RÉSIDENTS TPM (2)		RÉSIDENTS hors TPM				DÉCOMPTE DES SOMMES DUES	
			VAR		HORS VAR			
	Tarif 2010/11	Tarif 2010/11 NI (3)	Tarif 2010/11	Tarif 2010/11 NI (3)	Tarif 2010/11	Tarif 2010/11 NI (3)	Nbre	Total ligne
FRAIS DE DOSSIER PAR FAMILLE (9) <i>(Non remboursables)</i>	25 €						1	25 €
Tarif 1^{er} enfant (aîné de la famille)	150 €	75 €	250 €	125 €	350 €	175 €		
Nom prénom								
Tarif 2^{ème} enfant	120 €	60 €	200 €	100 €	300 €	150 €		
Nom prénom								
Tarif (par enfant) à partir du 3^{ème} enfant								
Nom prénom.....								
Nom prénom.....	90 €	45 €	180 €	90 €	280 €	160 €		
Nom prénom.....								
Tarif enfant par discipline supplémentaire Musique, Danse, Théâtre et Arts du Cirque (4)	70 €	35 €	140 €	70 €	200 €	100 €		
TARIF ETUDIANT (6) <i>(justificatif obligatoire avant le 20/12/10)</i>	110 €		150 €		175 €			
TARIF ADULTE (5)	220 €	110 €	300 €		350 €			
TARIFS ADULTES SPECIFIQUES AUX - élèves en 3 ^{ème} cycle spécialisée, perfectionnement et DEM en cours d'emploi (toutes disciplines)	150 €	75 €	250 €	125 €	350 €	175 €		
Tarif adulte par discipline supplémentaire Musique, Danse, Théâtre et Arts du Cirque (4)	120 €	60 €	190 €		235 €			
TARIF PAR ATELIER DE PRATIQUE COLLECTIVE (7)	70 €		140 €		200 €			
TARIF ATELIER CHANT CHORAL (8)	50 €		100 €		150 €			
DROIT D'ENTREE PAR CONCOURS (10)	15 €							
DROIT ACCES TEST D'ENTREE (11)	15 €							
SOUS TOTAL MONTANT DÛ PAR LA FAMILLE (Sous réserve des cours suivis de manière effective)								

(1) Possibilité de suivre des ateliers dans la limite de 2 au maximum, en dehors de la discipline dominante et des matières complémentaires qui la caractérisent. A partir du 3^{ème} atelier, le tarif « atelier de pratique collective » sera appliqué au redevable.

(2) Est considéré comme résident TPM : toute personne qui a son domicile principal situé sur le territoire de la communauté d'agglomération, sous réserve de produire un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois : quittances loyer, EDF, gaz, eau, téléphone d'un fixe.

(3) Tarif non imposable : les familles ou, le cas échéant, l'élève majeur fiscalement indépendant, non assujetti (es) à l'impôt sur le revenu (montant net pris en considération avant corrections), pourront bénéficier d'un abattement de 50% sur les tarifs, en fournissant obligatoirement un justificatif du centre des impôts afférent sur les revenus de l'année N - 2 (soit 2008).

(4) Est considéré comme une discipline supplémentaire : toute discipline suivie en sus de celle pratiquée à titre principal (en dehors des matières complémentaires à la discipline dominante) en Musique, Danse, Théâtre et Arts du Cirque.

(5) Est considéré comme adulte, tout élève ayant plus de 18 ans au 1^{er} septembre 2010 (**sauf pour les élèves en 3^{ème} cycle spécialisé, en perfectionnement et DEM en cours d'emploi : voir tarif adulte spécifique**)

(6) Est considéré comme étudiant, tout élève inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur (post baccalauréat) justifiant sa qualité d'étudiant par une attestation de paiement d'inscription **AVANT le 20 décembre de l'année scolaire en cours**. Dans le cas contraire, le tarif adulte s'appliquera.

(7) Tarif par atelier de pratique collective seule EN DEHORS DE TOUTE AUTRE INSCRIPTION ; une liste précisera les cours collectifs qui feront l'objet de cette tarification.

(8) Tarif spécifique à l'atelier de chant choral suivi seul par un élève mineur ou par un adulte.

(9) Frais de dossier (non remboursables), droit payable lors du dépôt du dossier.

(10) Concours d'entrée (non remboursable), droit payable lors du dépôt du dossier : paiement des droits par concours.

(11) Test d'entrée (non remboursable), droit payable lors du dépôt du dossier : tarif forfaitaire dans la limite de 2 tests au maximum.

LOCATION INSTRUMENT	1 ^{ère} année	100 €	Nom Prénom :		
			Nom Prénom :		
			Nom Prénom :		
	2 ^{ème} année	200 €	Nom Prénom :		
			Nom Prénom :		
			Nom Prénom :		
	3 ^{ème} année	280 €	Nom Prénom :		
			Nom Prénom :		
	4 ^{ème} année	400 €	Nom Prénom :		
			Nom Prénom :		
	5 ^{ème} année	600 €	Nom Prénom :		
			Nom Prénom :		

TOTAL GENERAL DÛ PAR LA FAMILLE

Location d'instrument aux élèves : Des tarifs différents sont proposés jusqu'à la 5^{ème} année (voir conditions contractuelles en sus du tarif applicable).

Au-delà de la 5^{ème}, il n'y a plus de possibilité de location.

En cas de réorientation : l'élève qui changerait d'instrument, aura la possibilité de bénéficier de l'application du 1^{er} tarif une seule fois au cours de sa scolarité.

En fonction de l'évolution de la morphologie de l'élève : selon le ou les cas, l'élève aura la possibilité de bénéficier de l'application du 1^{er} tarif, une seule fois au cours de sa scolarité.

Le montant de la location est dû pour l'année scolaire (voir dates possibles de prises d'effet précisées dans le tableau ci-dessus) : quelque en soit la date de prise d'effet, il ne pourra pas être restitué, même si l'élève renonce en cours d'année scolaire à l'utilisation de l'instrument qu'il a loué.

Toute location fera l'objet de l'établissement d'un contrat de location prévu à cet effet : la durée du contrat de location est limitée à une année scolaire, renouvelable selon les modalités prévues à cet effet, sous réserve de disponibilité du stock d'instruments et de nécessité absolue de procéder par l'administration à une révision complète de l'instrument concerné.